

NÉPAL

La crise s'aggrave sur le plan des droits humains

Index AI : ASA 31/024/02

Embargo : 4 avril 2002

« La "guerre populaire" qui ravage le Népal depuis six ans s'est traduite par une dégradation catastrophique de la situation des droits humains qui menace l'avenir du pays », a déclaré ce jour (jeudi 4 avril 2002) Amnesty International dans un nouveau rapport.

Ce document apporte un éclairage sur l'ensemble du conflit, décrivant les atteintes aux droits humains commises par les deux parties, et contient plusieurs recommandations.

Les droits humains ont été foulés aux pieds tandis que se multipliaient les « disparitions », les enlèvements, les actes de torture et les homicides illégaux, imputables tant au Parti communiste népalais (PCN) maoïste qu'aux forces gouvernementales.

« Les civils ont payé un lourd tribut à ce conflit. Il est probable qu'un grand nombre d'entre eux figuraient parmi les 1 300 maoïstes présumés qui ont été tués par les forces de sécurité, et les maoïstes ont éliminé plus de 440 civils considérés comme des "ennemis de la révolution" », a indiqué Amnesty International.

Ignorant les lois de la guerre, la police a tué plusieurs centaines de maoïstes qui auraient dû être placés en détention, tandis que l'opposition armée a exécuté de très nombreux policiers qui étaient blessés, avaient été faits prisonniers ou s'étaient rendus.

La situation s'est dégradée depuis que les pourparlers de paix ont été rompus et que l'état d'urgence a été proclamé en novembre de l'année dernière. La police a arrêté plus de 5 000 personnes, et les autorités ont adopté des mesures « antiterroristes » qui remettent en cause certains droits élémentaires de la personne.

« Pourquoi les autorités ne réagissent-elles pas alors que le chef de la police a déclaré que des membres des forces de l'ordre avaient tué des innocents, et maltraité des membres de la population locale au cours de patrouilles ? Ce cycle de violences ne pourra être brisé que si le gouvernement prend des mesures efficaces pour enquêter sur les violations des droits humains et sanctionner ceux qui s'en rendent coupables », a souligné Amnesty International.

Les maoïstes, qui contrôlent maintenant une partie non négligeable du pays, ont pris en otages quelque 500 personnes, torturé de très nombreux individus, condamné à mort des personnes jugées par des « tribunaux populaires », et recruté des enfants en tant que soldats. L'opposition armée a non seulement pris pour cible les forces de sécurité, mais aussi des objectifs socioéconomiques tels que des usines et des tours de télécommunications.

Tout en étant consciente de la gravité de la menace que représente pour la sécurité du pays la « guerre populaire », Amnesty International exhorte le gouvernement à adopter une stratégie globale afin de garantir la protection de tous les droits reconnus à l'être humain, notamment l'accès à l'enseignement, aux services et au développement économique.

Amnesty International déplore également dans son rapport la lenteur avec laquelle la communauté internationale a réagi à la crise que connaît le Népal, et estime qu'elle doit apporter une assistance durable à ce pays pour y mettre un terme. Les troubles dont le Népal est le théâtre pourraient en effet exacerber des tensions déjà fortes dans la région.

« Alors que le Népal est en train de sombrer dans la violence et l'instabilité, il est impératif que le respect des droits humains soit placé au cœur des efforts qui doivent être déployés de toute urgence pour enrayer et inverser ce déclin », a conclu Amnesty International.

Les principales étapes de la « guerre populaire »

Février 1996 – Les maoïstes déclarent la « guerre populaire ».

Mai 1998 – Le nombre de violations des droits humains augmente de manière spectaculaire après que la police eut lancé une opération de « mobilisation pour une sécurité maximale ».

Février 2000 – La rapporteuse spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires se rend au Népal et exhorte la communauté internationale à apporter son soutien au gouvernement, notamment sous forme de ressources financières et de transferts de compétences.

Milieu de l'année 2001 – Les maoïstes mettent en place des « gouvernements populaires » dans 22 districts.

23 novembre 2001 – Les pourparlers de paix sont rompus et les maoïstes attaquent des postes de la police et de l'armée dans 42 districts.

26 novembre 2001 – L'état d'urgence est proclamé. De nouvelles mesures « antiterroristes » accordent des pouvoirs considérables aux forces de sécurité. ●

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre rapport en anglais sur la page suivante de notre site web :

<http://www.web.amnesty.org/ai.nsf/index/asa310162002>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>